



HAL
open science

**Recension de: Corinne Doria, Pierre-Paul Royer-Collard
(1763-1845) : un philosophe entre deux révolutions,
Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2018, 276 p.**

Olivier Tort

► **To cite this version:**

Olivier Tort. Recension de: Corinne Doria, Pierre-Paul Royer-Collard (1763-1845) : un philosophe entre deux révolutions, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2018, 276 p.. *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 2019, 58, pp.275-277. 10.4000/rh19.6350 . hal-04085717

HAL Id: hal-04085717

<https://univ-artois.hal.science/hal-04085717>

Submitted on 29 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright



Revue d'histoire du XIXe siècle

Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle

58 | 2019

Histoire et archéologie : que faire du XIX^e siècle ?

Corinne DORIA, *Pierre Paul Royer-Collard (1763-1845) : un philosophe entre deux révolutions*

Olivier Tort



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/rh19/6350>

DOI : 10.4000/rh19.6350

ISSN : 1777-5329

Éditeur

La Société de 1848

Édition imprimée

Date de publication : 1 août 2019

Pagination : 275-277

ISSN : 1265-1354

Référence électronique

Olivier Tort, « Corinne DORIA, *Pierre Paul Royer-Collard (1763-1845) : un philosophe entre deux révolutions* », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 58 | 2019, mis en ligne le 01 août 2019, consulté le 09 juillet 2022. URL : <http://journals.openedition.org/rh19/6350> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rh19.6350>

Ce document a été généré automatiquement le 9 juillet 2022.

Tous droits réservés

Corinne DORIA, *Pierre Paul Royer-Collard (1763-1845) : un philosophe entre deux révolutions*

Olivier Tort

RÉFÉRENCE

Corinne DORIA, *Pierre Paul Royer-Collard (1763-1845) : un philosophe entre deux révolutions*, Rennes, PUR, 2018, 276 p., 25 €.

- 1 Avec cette biographie intellectuelle de Royer-Collard couronnée par un prix de l'Académie des Sciences morales, Corinne Doria livre une version publiée de sa thèse. Grâce à l'exploitation de correspondances et de discours parlementaires, elle présente la vie de cet homme politique important, chef de file du centre gauche doctrinaire sous la Restauration ; elle analyse aussi sa pensée, même si, contrairement à Maine de Biran, Royer-Collard n'envisageait guère de réflexion approfondie détachée de la vie publique, ce qui réduit d'autant les considérations strictement philosophiques.
- 2 Avocat à Paris au début de la Révolution, il tente de soutenir le cours modéré du mouvement initié en 1789, aux côtés des Feuillants comme secrétaire du maire de Paris Bailly, qui se voit malencontreusement affilié aux Girondins dans l'ouvrage (p. 17) ; c'est en 1793 que, réfugié dans sa Champagne natale, il ajoute le nom de sa mère et devient Royer-Collard, nom de proscription et de résistance à la Terreur. Passé ensuite, par défaut, de l'orbite girondine au club de Clichy, il précise le royalisme constitutionnel qui ne cesse ensuite de le définir et le distingue en permanence du libéralisme, en dépit de fronts électoraux communs. En sens inverse, le conseil secret, qu'il anime de 1798 à 1804 et qui sert de relais d'information pour le Prétendant, l'oppose, dès cette époque, aux cercles des royalistes « purs » attachés au comte d'Artois.

- 3 Sous la Restauration, président de l'influente commission de l'Instruction publique (1815-1819) et vice-président de la Chambre après la dissolution de 1816, Royer-Collard joue un rôle majeur dans l'écriture de la loi électorale Lainé du 5 février 1817. Il se livre ensuite à un soutien parlementaire renforcé du gouvernement, quand celui-ci s'ouvre aux doctrinaires en nommant à la Justice son ami Hercule de Serre. Passé à l'opposition lors de l'arrivée au pouvoir de la droite, il combat résolument les projets de Villèle avec une persévérance qui en fait le mieux élu des candidats aux élections de 1827. Devenu président de la Chambre, il laisse ses amis fragiliser Martignac puis se résout à la crise institutionnelle, en jouant un rôle essentiel dans la rédaction de l'adresse des 221. Rallié sans enthousiasme à la monarchie de Juillet, il ne joue plus ensuite qu'un rôle assez effacé et, agacé par les ambitions débordantes de son brillant cadet Guizot, finit par appuyer l'avènement au pouvoir de Molé.
- 4 Sur le terrain des idées, le rappel de l'abondante littérature sur les doctrinaires (p. 44) montre les risques de toute approche essentialiste, tant il y a peu de choses en commun entre le mince « canapé » de la fin des années 1810, *think tank* de centre gauche tentant d'aiguillonner les gouvernements constitutionnels, et les pléthoriques cohortes parlementaires de la droite des années 1840, dont l'ambition intellectuelle se résume de plus en plus à l'appétence conservatrice à se succéder à elle-même : si Guizot sert de lien commun, la notion se dilue à la faveur même de son succès, et finit par renvoyer à de plates réalités partisans.
- 5 Concernant plus précisément Royer-Collard, l'empreinte janséniste familiale est rappelée au début du livre mais rapidement évacuée, alors qu'elle a sans doute donné au personnage sa roide probité morale. Léon Séché, en son temps, avait suggéré que l'influence janséniste avait pu rapprocher Royer-Collard et Barante, Pasquier, Molé voire Montlosier, amorçant une réflexion historiographique toujours vivante aujourd'hui sur la pérennité du jansénisme tardif au début du XIX^e siècle¹ ; à cet égard, l'étude de Corinne Doria laisse plutôt le lecteur sur sa faim.
- 6 Un des points forts du livre, en revanche, est de bien montrer comment Royer-Collard s'oppose instinctivement, dès l'Empire, à l'esprit sceptique des Lumières et à l'influence sensualiste d'un Condillac, pour promouvoir à l'inverse la notion assez conservatrice de « sens commun », entendu comme une souveraineté de la morale. En une tentative hardie de synthèse entre progressisme et conservatisme, typique de l'état d'esprit doctrinaire, Royer reste cependant fidèle aux grands principes de 1789, ce qui l'oppose à la droite contre-révolutionnaire.
- 7 Encore faut-il s'entendre sur le sens des mots. Corinne Doria distingue à juste titre la liberté vantée par Royer-Collard des désordres de l'anarchie qu'il réprovoque. Mais quand il se réclame à l'occasion de « l'égalité » ou même de la « démocratie », dont il se réjouit qu'elle « coule à pleins bords » en un célèbre discours, il convient de ne pas se laisser abuser. S'il déteste l'élitisme aristocratique et promeut un régime représentatif, sa conception pseudo-égalitaire reste aux antipodes de tout nivellement des conditions et des ressources : même s'il ne promeut pas l'avènement de la *classe moyenne* avec la même ostentation qu'un Guizot, la peur du peuple qui ne cesse de l'animer le range *de facto* parmi les tenants d'une inégalité raisonnée et contrôlée, ce qui explique tout son positionnement politique, jusqu'au soutien final apporté à Molé.
- 8 Quant à l'évolution de sa pensée, elle s'adapte avec plasticité aux circonstances de la guérilla parlementaire. Le dernier chapitre suggère quelques points évolutifs dans des domaines circonscrits, comme la lente acceptation de la notion de majorité

parlementaire, mais le reste du livre en laisse deviner bien d'autres, y compris en matière de liberté de la presse : à preuve, le projet de loi restrictif de 1814 préparé par Guizot avec son approbation, loin des poses indignées des années 1820, quand la droite est au pouvoir. Au passage, on peut s'étonner que cette dernière soit qualifiée à quelques lignes d'écart d'« ultra-réactionnaire » et d'« ultra-conservatrice » (p. 40), ce qui est assez différent ; d'une manière plus générale, les partis adverses font l'objet d'analyses plutôt sommaires, qui se contentent de répéter les poncifs de la littérature ancienne ; or, pour comprendre ce que défendait Royer-Collard, il n'est pas inutile de percevoir avec précision les intérêts des adversaires auxquels il s'est opposé.

- 9 Regrettons aussi le nombre élevé de scories qu'une bonne relecture aurait dû éliminer ; au-delà des coquilles stylistiques trop fréquentes, on déplore la présentation erronée de certains épisodes connus (les « 3 % » de la conversion des rentes par Villèle p. 67), l'introduction de prénoms fantaisistes (ceux de Pasquier p. 38 ou de Corbière, p. 60), la déformation de noms de protagonistes (celui de Roujoux p. 35, de Doudeauville p. 40) ou d'historiens (Bertier de Sauvigny p. 56, M. Bouloiseau p. 251, R. Burnand p. 254), sans parler de lapsus, comme cette confusion entre la clôture de la session parlementaire avec celle d'une simple séance quotidienne (bas de la page 95).
- 10 Ces réserves faites, il reste que, dans le portrait attentif qu'elle dresse, Corinne Doria suggère de manière stimulante qu'en dépit d'un moralisme un peu strict, Royer-Collard s'est montré davantage que Guizot à l'écoute de l'opinion publique pour faire évoluer ses positions ; en cela, son étude donne à réfléchir sur les inégales capacités d'adaptation au réel des gouvernements du « juste milieu », et trace des perspectives toujours actuelles.

NOTES

1. Léon Séché, *Les derniers jansénistes depuis la ruine de Port-Royal jusqu'à nos jours (1710-1870)*, vol. 2, Didier-Perrin, 1891, p. 214 ; Simon Icard et Stéphane Zekian (dir), *Chroniques de Port-Royal*, n° 65, « Port-Royal au XIX^e siècle ».